

Compte rendu de la rencontre du comité AIPL

14 mai 2026

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations membres	Présences (X)
Rémi Lesmerises	Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie	X
Ariane Couillard	MRC Bonaventure	X
François Godin	Groupe Lebel	X
Jillian Slater	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott Jean-Gabriel Lortie	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	X
Gabriel Parisé	Groupement forestier Rocher-Percé	X
Laurie-Anne Huot	Coopérative des travailleurs forestiers Eauboïs	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X
Samuel Garneau	Bois d'œuvre Cedrico	X
Marc-André Bernard	Société Cascapédia	X
Mylène Gagnon	Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie – UPA	X
Laurie Chicoine	MRC Haute Gaspésie	X
Ronald Cormier	Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure	X
Pierre Luc Desjardins	Groupe forestier coopératif Baie-des-Chaleurs	X
Nom	Organisations autres	Présences (X)
Marc-André Delorme	MRNF	X
Steve Bujold	MRNF	X
Caroline Hamelin	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X

Compte rendu de la rencontre

Point à l'ODJ	Procès-verbal
1. Ouverture de la rencontre	Tour de table
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté par le coordonnateur de la TGIRT
3. Retour sur la planification des activités du comité	- Finaliser l'exercice de révision des critères d'exclusion, d'inclusion et de priorisation pour les AIPL en sous-groupes, puis recueillir les commentaires additionnels des participants suivant la rencontre via un formulaire/sondage qui sera envoyé à tous. - Compiler et analyser les commentaires reçus pour préparer une proposition consolidée lors d'une deuxième rencontre prévue le 25 mai. - Présenter la proposition finale à la TGIRT du 3 juin pour recommandation. - Utiliser l'été pour approfondir les analyses géomatiques et les recherches nécessaires sur les critères, afin d'arriver à l'automne avec une proposition de potentiel de sites AIPL. - Prendre en compte, à l'automne, les résultats de la concertation sur les aires protégées et les intrants du Forestier en chef pour ajuster la sélection finale des AIPL
4. Retour rapide sur le concept d'AIPL et l'historique régional	<u>Présentation d'introduction sur le concept d'AIPL et leur implantation en région</u> Question : Pourquoi revoir la démarche AIPL si le consensus de 15% était déjà établi ? - Fusion des UA, carence dans certaines unités d'aménagement, impact de la stratégie caribou et des aires protégées, besoin de marge de manœuvre et finalement les calculs du forestier en chef montrent qu'il pourrait falloir plus de 15% pour atteindre les objectifs dans les temps souhaités. Question : Pourquoi seuls la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent appliquent les AIPL ? - Consensus régional, meilleure harmonisation, absence d'obligation provinciale, autres régions n'ont pas développé de guides ou de VOIC comme ici. Question : Est-ce qu'on a les budgets pour intensifier sur plus de superficies ? - Les budgets sont limitants, on reste réaliste selon les projections budgétaires. Question : Est-ce que la structure sylvicole régionale démontre l'efficacité des AIPL ? - Oui, les analyses économiques montrent que la sylviculture intensive donne des résultats ici, les rendements sont au rendez-vous.

	Question : Les complexes de milieux humides peuvent-ils être inclus dans les AIPL ? - Il y a exclusion des milieux humides et des MHI pour des raisons opérationnelles. Les mauvais drainages sont aussi exclus d'emblée. Question : Est-ce que les AIPL sont exclusives ou restent des terres publiques ? - Il y a priorité à l'intensification, mais les activités compatibles comme la chasse restent possibles. Il y a toutefois incompatibilité avec certains usages récréotouristiques. Question : Si on perd des AIPL à cause des aires protégées, est-ce qu'on relocalise pour garder le 15% ? - Oui, la volonté de réatteindre le 15% en cas de perte est la façon d'interpréter les VOIC. Les budgets restent limitants pour l'implantation. Question : Pourquoi ne pas avoir choisi des peuplements permettant une implantation sur 60 ans ? - C'est un bon point, à intégrer dans les critères de sélection pour la prochaine réflexion. Question : Le comité Barrette recommandait 10% max pour les AIPL, pourquoi avoir dépassé ? - Les VOIC sont respectés, les seuils sont variables selon la concertation régionale, il faut trouver un équilibre entre conservation et intensification selon les capacités régionales. - Les scénarios sylvicoles ne sont pas des scénarios exclusivement de plantation monospécifique à croissance rapide par exemple. Question : Que se passe-t-il si une AIPL n'est pas intensifiée pendant des années, peut-on développer d'autres usages ? - Le zonage reste, mais il peut évoluer selon les besoins et consultations, la priorité est à l'intensification.
5. Présentation des critères de sélection du dernier exercice et des commentaires recueillis depuis.	Le MRNF présente le document de travail comprenant les critères qui avait été pris en compte lors de l'exercice précédent.
6. Retour en groupe	Sous-groupe Marc-André Delorme Territoires protégés : Discussion sur la présence d'une bande de protection supplémentaire (100 m) autour des refuges biologiques pour éviter l'effet de bordure, à vérifier pour éviter les doublons.

	• Milieux humides : Consensus sur l'exclusion des milieux humides cartographiés, mais question sur la capacité à capter les petits milieux humides ou étangs vernaux. Suggestion d'utiliser la cartographie Lidar et la couche d'humidité relative pour raffiner l'exclusion. • Villégiature : Proposition d'exclure tous les lacs visés par un plan de développement de la villégiature, en plus des vocations prioritaires inscrites au PATP. • Pentres fortes et enclavées : Intégration de l'exercice des enclavées réalisé par les bénéficiaires pour exclure les zones d'accès difficile ou non rentable (îles, zones d'inondabilité, etc.). • Aires protégées projetées : Proposition d'exclure les AIPL dans les sites qui seront retenus par le ministère de l'Environnement pour le 30% de conservation, une fois connus. • Brûlis : Question sur la pertinence d'exclure tous les brûlis, suggestion de vérifier la sévérité et la productivité post-feu avant exclusion systématique. • Critères de priorité : Utilisation de la proximité du réseau d'accès (usines, chemins), prise en compte des investissements antérieurs (plantations, pré-com, éclaircies), et proposition d'utiliser les analyses récentes des bénéficiaires par COS pour la distance de transport. • Massifs forestiers d'intérieurs : Discussion sur la côte négative appliquée, question sur la définition des classes (0, 1, 2, 3) et nécessité de clarifier la documentation. • Usages socioculturels et biodiversité : Suggestion d'attribuer une côte spécifique aux secteurs à forte valeur récréotouristique, autochtone ou biodiversité, sans avoir eu le temps de définir précisément les critères. • Consultation autochtone : Importance de consulter les communautés autochtones, qui ont manifesté leur intérêt pour le dossier. Sous-groupe Steve Bujold • Territoires protégés : Vérification de la protection interne (40 m) pour éviter les doublons avec la bande de 100 m.
--	---

	• Paysages : Proposition d'exclure le feuillu, question sur la compatibilité de certains scénarios sylvicoles avec les paysages. • Usages forestiers : Discussion sur la prise en compte de toutes les espèces fauniques (ex. arlequin plongeur), nécessité de s'assurer que tout soit capté. • Aires protégées : Question sur l'exclusion de tous les projets d'aires protégées, risque de réduire la marge de manœuvre dans certains secteurs, préférence pour exclure seulement les projets retenus. • Accessibilité : Les AIPL offrent une meilleure accessibilité au territoire, importance de prioriser les secteurs avec un réseau de chemin développé pour éviter d'en créer de nouveaux. • Milieux humides : Consensus sur l'exclusion, mais vigilance sur la capacité des critères à tout capter. • Limitation de l'agglomération : Question sur la limitation du nombre d'AIPL par bassin versant ou type écologique pour éviter une concentration excessive. • Sites d'épinettes noires : Proposition d'ajouter les bons sites d'épinettes noires sur sol sec comme zones potentielles. • Distance de transport : Les bénéficiaires fourniront une proposition pour la distance de transport, en utilisant leur analyse réseau récente. • Conflits d'usage : Proximité des AIPL avec les citoyens peut générer des conflits d'usage, à prendre en compte. Sous-groupe Caroline Hamelin • Analyses géomatiques : L'été sera consacré à l'analyse des critères et à la recherche, notamment sur les brûlis, les milieux humides et les massifs forestiers. • Documentation : Nécessité de clarifier la documentation sur les massifs forestiers d'intérieurs et les classes de côte négative.
--	--

	• Critères à définir : Usages socioculturels, biodiversité, récréotourisme, autochtone, à préciser dans les prochaines semaines. • Protection et paysage : il a été souligné l'importance de retirer les protections une fois en vigueur et d'intégrer les modifications du comité paysage, en cherchant à arrimer les changements pour une meilleure visibilité et cohérence. • Usage forestier et érablières : Discussion sur la cartographie des projets d'infrastructures en érablière, avec la volonté de garantir que les travaux ne soient pas entravés. Clarification sur l'exclusion des érablières en exploitation et potentielles, en vérifiant que les AIPL n'enclavent pas les zones d'agrandissement. Un ajustement fin est prévu plus tard dans le processus. • Milieux humides et arrimage : il a été évoqué la nécessité d'arrimer avec le PRMHH pour les complexes de milieux humides, en tenant compte des zones à cheval entre public et privé, et en suggérant un rapprochement avec les MRC. • Feux et changements climatiques : Il a été proposé d'intégrer la littérature sur la productivité liée aux feux et d'envisager une réflexion sur le risque de feu par domaine bioclimatique, ainsi que sur le risque posé par les ravageurs, avec une liste à approfondir. • Connectivité : Préoccupation d'assurer la connectivité à l'intérieur des massifs pour éviter l'isolement des zones par des AIPL. • Analyses de priorisation : Question sur l'orientation des AIPL résineuses vers les usines résineuses et feuillues vers feuillus pour éviter de biaiser l'analyse. Proposition de privilégier les couverts résineux ou mixtes à résineux, en lien avec la structure industrielle, et de prioriser les peuplements où l'investissement a le plus d'effet sur le rendement ou la récolte. • Investissements antérieurs : Importance de récolter les fruits des investissements passés, en priorisant les peuplements proches de la récolte.
7. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée vers 12h00

Tableaux des suivis du comité AIPL

Mandats/suivies	Par	Provient de
Envoyer un formulaire pour dépôt de commentaire sur les critères	Coordination TGIRT	2026-05-14